

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2020-07 Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020 à 20h

L'an **deux mil vingt**, le **1^{er}** du mois d'**octobre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Afin de respecter les gestes barrières liés à l'épidémie de covid-19,

- le port du masque était obligatoire,
- la séance s'est tenue en présence du public mais le nombre maximal de personnes autorisées à assister à la réunion a été fixé à trois.

Date de convocation du Conseil Municipal: 24 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, LAUDIGEOIS Christelle, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura, BOURHIS Marine, CLARET Amandine, MADROUX Maria.

Absents excusés: MULATIER Antoine, ROUILLER-MARTIN Pascal.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Proposition du cabinet BURGEAP pour l'établissement d'un programme d'entretien, de rénovation et de consolidation du réseau communal d'eaux pluviales
2. Fixation des conditions d'acquisition des terrains occupés par les propriétaires de la ZA des Hottes Est après distraction du régime forestier
3. Organisation de l'accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle de Verchaix par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre:
 - renouvellement de la convention d'utilisation des locaux
 - renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour assurer le service des repas pendant le temps de midi
4. Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour l'année 2021
5. Création d'un emploi non permanent d'agent technique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité
6. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

NEANT

1) Proposition du cabinet BURGEAP pour l'établissement d'un programme d'entretien, de rénovation et de consolidation du réseau communal d'eaux pluviales

délibération n°D2020_0701

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul ZOBEL rappellent la mission confiée au cabinet BURGEAP dans le cadre de la révision du PLU qui a réalisé un inventaire des réseaux d'eaux pluviales de la commune et qui a mis en évidence des dysfonctionnements importants (état dégradé de certaines branches, comblement partiel voire total de certaines canalisations ou fossés, sous-dimensionnement de certaines branches du réseau....) qui sont à l'origine d'inondations torrentielles sur le haut de la commune.

Au vu des conclusions présentées aux membres des commissions "Urbanisme", "Nants et Ruisseaux" et "Environnement-Développement durable", il a été décidé de demander au cabinet BURGEAP une étude complémentaire dont la finalité sera d'entretenir, de rénover et de consolider le réseau d'assainissement pluvial de la commune.

Cette nouvelle mission se décline en 3 phases:

- Phase I : identification des désordres sur le réseau (structurel et fonctionnel)
- Phase II : proposition d'actions à engager avec enveloppe budgétaire estimative
- Phase III : priorisation des actions et proposition d'un programme de travaux sur 5 ans

Durée de la prestation: 3 mois

Phase I : identification des désordres sur le réseau

Réalisation d'une cartographie des désordres structurels et fonctionnels précisant la nature et l'emplacement approximatif des points noirs sur le réseau des eaux pluviales de la commune

Désordres structurels: canalisations ou fossés endommagés, absence de tête de pont au droit des passages enterrés, etc....)

Désordres fonctionnels: canalisations obstruées, grilles avaloirs ou regards bouchés, ouvrage détourné de sa fonction hydraulique, etc....)

Les talwegs naturels qui sillonnent le haut de la commune seront également arpentés afin d'identifier si des problèmes structurels (incision du lit, présence d'obstacles type embâcles, singularité type virage à 90°, etc...), qui pourraient être à l'origine des problèmes d'inondation, sont présents.

Phase II : proposition d'actions à engager et enveloppe budgétaire estimative

Proposition d'actions à engager pour la pérennisation du système de collecte des eaux pluviales.

Elles seront de quatre types:

- Travaux de rénovation/réhabilitation (remise en état d'ouvrages endommagés)
- Travaux d'agrandissement (augmentation de la section des collecteurs)
- Travaux neufs (ajout d'organes ou d'ouvrages linéaires)
- Travaux d'entretien

Enveloppe budgétaire estimative associée à chaque action

Phase III : priorisation des actions et proposition d'un programme de travaux sur 5 ans

Hiérarchisation des actions:

- **Recommandations d'ordre 1** : travaux ou entretien permettant de réduire "significativement et à court terme" les dysfonctionnements sur le réseau eaux pluviales
- **Recommandations d'ordre 2** : travaux ou entretien permettant de réduire "significativement et à moyen terme" les dysfonctionnements sur le réseau EP
- **Recommandations d'ordre 3** : travaux ou entretien permettant de réduire des dysfonctionnements mineurs sur le réseau EP

Présentation d'un programme pluriannuel sur 5 ans de travaux de rénovation et d'entretien à engager.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu d'inscrire au budget la somme de 100 000 € chaque année pendant les 5 prochaines années.

Il présente ensuite le détail de la proposition de prix:

N° prix	Désignation	Unité	Qte	Prix unitaire (€HT)	Prix total (€HT)	TOTAL (€HT)
1 Phase I : Identification des désordres sur le réseau						
1.1	Campagne de terrain	Forfait	1	6 470.00	6 470.00	
1.2	Cartographie des désordres		1	770.00	770.00	
Sous-total 1 (€ HT)						8 980.00 €
2 Phase II : Proposition d'actions à engager et enveloppe budgétaire estimative						
2.1	Définition action à engager	Forfait	1	2 270.00	2 270.00	
2.2	Dimensionnement tronçons neufs	Forfait	1	770.00	770.00	
2.3	Chiffrage estimatif	Forfait	1	1 060.00	1 060.00	
2.4	Réunion de travail	Forfait	1	920.00	920.00	
Sous-total 2 (€ HT)						5 020.00 €
3 Phase III : Priorisation des actions et programme quinquennal de travaux						
3.1	Hierachisation des actions	Forfait	1	630.00	630.00	
3.2	Programme quinquennal de travaux	Forfait	1	580.00	580.00	
3.3	Rapport	Forfait	1	1 640.00	1 640.00	
3.4	Réunion de restitution	Forfait	1	920.00	920.00	
3.5	Pilotage de l'étude	Forfait	1	770.00	770.00	
Sous-total 3 (€ HT)						5 340.00 €
Total HT						19 310.00 €
TVA (20%)						3 862.00 €
Total TTC						23 172.00

A voir pour l'organisation des réunions en début de soirée

Monsieur Daniel MORIO aurait souhaité que le SI des Montagnes du Giffre porte cette étude puisqu'il en a la compétence.

Monsieur le Maire confirme que cette compétence est bien détenue par le SIMG et qu'à ce titre la maîtrise d'ouvrage sera portée par le SIMG.

Madame Sabine RIONDEL insiste sur l'urgence de ce dossier compte tenu des nombreux désordres constatés ces dernières années.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Daniel MORIO et Marine BOURHIS) pour la commande de cette étude au cabinet BURGEAP.

2) Fixation des conditions d'acquisition des terrains occupés par les propriétaires de la ZA des Hottes Est après distraction du régime forestier

délibération n°D2020_0702

Madame Amandine CLARET étant personnellement intéressée par l'objet de la délibération, elle ne prend pas part au débat et au vote et quitte la salle.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul ZOBEL rappellent que certains propriétaires de la ZA des Hottes Est occupent depuis plusieurs années une bande de terrain communal située côté Giffre (une surface totale de 1332 m²).

Afin de régulariser cette situation, des conventions de location de ces terrains ont été signées en 2016 avec quatre propriétaires qui précisent qu'ils pourront se porter acquéreurs du terrain qu'ils occupent après distraction de ces terrains du régime forestier de l'ONF.

Cette distraction du régime forestier a été validée par arrêté préfectoral du 18 novembre 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions d'acquisition de ces parcelles.

Monsieur le Maire et Monsieur Daniel MORIO considèrent qu'il est nécessaire de prendre en compte la valeur d'usage de ces terrains pour leurs propriétaires.

Après avoir entendu les avis de tous, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de ces terrains à 30 € le m², frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Accord à l'unanimité

3) Organisation de l'accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle de Verchaix par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Monsieur Daniel MORIO précise qu'afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants les mercredis et durant les vacances scolaires, les locaux de l'école maternelle de Verchaix ont été mis à la disposition de la CCMG.

La CCMG, gestionnaire de l'accueil de loisirs, a décidé de ne plus proposer d'accueil le mercredi (absence de personnel pour assurer le ménage, contraintes sanitaires liées à la covid-19)) et ce jusqu'aux vacances de Noël.

La CCMG a également acté le principe d'une réouverture à compter de janvier 2021 les mercredis si les conditions d'accueil le permettent (personnel encadrant, personnel d'entretien et respect des conditions sanitaires).

Monsieur Daniel MORIO rappelle que les locaux de l'école maternelle ont été mis à disposition provisoirement suite au refus de la commune de Samoëns de continuer à accueillir les enfants dans ses locaux scolaires.

Il a ainsi été décidé de mettre à disposition les locaux de Verchaix jusqu'au 31 août 2021. La CCMG réfléchit actuellement à une autre solution.

- renouvellement de la convention d'occupation des locaux

délibération n°D2020_0703

Monsieur Daniel MORIO propose de renouveler la convention de mise à disposition des locaux à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021.

Une contribution financière de 1 200 € sera versée à la commune par la CCMG pour l'année.

Accord à l'unanimité

- renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour assurer le service des repas pendant le temps de midi

délibération n°D2020_0704

Monsieur Daniel MORIO propose également de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent communal pour assurer le service des repas de l'accueil de loisirs pendant le temps de midi pour un temps de travail de 3,5h par jour à compter du 19 octobre 2020 et jusqu'au 31 août 2021.

Accord à l'unanimité

4) Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour l'année 2021

délibération n°D2020_0705

Monsieur Stéphane MULATIER précise qu'une coupe de bois d'un volume de 553 m³ sur la parcelle 6 (secteur de Joux-Plane) était prévue à la vente en 2021 par le plan d'aménagement de la forêt communale mais qu'elle a dû être ajournée, faute de desserte.

Il est proposé de reporter cette coupe en 2022.

Accord à l'unanimité

5) Création d'un emploi non permanent d'agent technique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité

délibération n°D2020_0706

Monsieur le Maire propose, afin de pallier le départ de Marc TRAPASSO, responsable des services techniques, le 30 septembre dernier et dans l'attente de l'arrivée de son successeur le 13 novembre prochain, de créer un poste d'agent technique du 1^{er} octobre au 13 novembre 2020.

Accord à l'unanimité

6) Questions diverses

Stéphane MULATIER

Point sur les travaux de voirie

- Chemin des Rottes:

Ruissellements importants le 19 septembre dernier sur la propriété d'un riverain

Reprise des enrobés et canalisation des eaux pluviales par l'entreprise COLAS

- Route du Chaumieu

Remise en état de la route au niveau du Châble cet automne afin d'éviter une détérioration trop importante durant l'hiver.

Il précise également qu'afin de canaliser les eaux pluviales, il sera nécessaire d'augmenter le dimensionnement des buses mais quid du diamètre des buses au centre du village?

L'étude demandée au cabinet BURGEAP permettra d'obtenir des réponses.

- Chef Lieu

Suite à l'effondrement du parking devant les Roitelets (voir CR du 27 août 2020), l'entreprise SUEZ a constaté, avec le passage d'une caméra, l'écrasement et le décalage du réseau du parking aux conteneurs semi-enterrés, une traversée de route remplie de gravier et un diamètre de buse trop petit depuis la Vardaf. L'ensemble du réseau est à reprendre.

Madame Amandine CLARET signale que les eaux pluviales s'écoulent sur le terrain de son voisin lors de fortes pluies et demande si des travaux sont prévus.

Réponse: le secteur du bas de la commune n'est pas prioritaire, le danger étant principalement situé sur le haut de la commune. Ce problème sera résolu lors des travaux d'aménagement de la RD.

Sabine RIONDEL

Eclairage public

Comme prévu, il a été rallumé mardi soir. Quelques dysfonctionnements ont été constatés mais ont été résolus (secteur Clos Savoyard) ou vont l'être très prochainement (secteur la Tataz)

Jean-Paul ZOBEL

- minigolf: recettes de l'été = 15 385,60 € soit + 7% par rapport à l'été 2019

rappel: jusqu'à la Toussaint, le minigolf sera ouvert du lundi au vendredi, la location se faisant au bureau de l'Office du Tourisme de Verchaix

- camping: + 3 % de recettes durant l'été par rapport à l'été 2019

Joël VAUDEY

- Taxe sur les remontées mécaniques de l'hiver 2019/2020

Pour mémoire, la saison s'est terminée le 14 mars

Cette taxe est reversée par les exploitants des remontées mécaniques et est calculée en appliquant un taux de 3% aux ventes de forfaits.

(Entre parenthèses, montants de l'année précédente)

SAGETS =	36 697,19 €	(39 265,17 €)	- 6,5 %
SA PLENEY: TS Charniaz =	66 827 €	(69 402 €)	- 3,7 %
TS Chamossière =	35 144 €	(38 778 €)	- 9,4 %
Total versé par la SA PLENEY =	101 971 €	(108 180 €)	- 5,7 %
<hr/>			
Total =	138 668,19 €	(147 445,17 €)	- 5,9 %

- création d'un groupe de travail composé de Mickaël GRENÊCHE, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Marine BOURHIS, Amandine CLARET, Maria MADROUX et Antoine MULATIER afin d'étudier les possibilités d'aménagement du terrain déboisé derrière la salle polyvalente.

Sabine RIONDEL:

La plantation d'une haie le long de la clôture du camping et du terrain déboisé est prévue cet automne, la consultation des entreprises est en cours.

Fin de la réunion à 21h55.